ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (N° 1127)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL46

présenté par Mme Chapdelaine, rapporteure

ARTICLE 2

A l'alinéa 4, après le mot :

« atteinte »,

insérer les mots:

« directement ou indirectement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement présenté à l'article 1er visant à mentionner explicitement dans la loi les atteintes directes et les atteintes indirectes.